

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Pouvoir :

OBJET : Gratification et prise en charge des frais de déplacement et de missions de deux stagiaires (Pépinière d'entreprises, Office de Tourisme)

Vu le code général des collectivités territoriales,

La communauté de communes accueille une stagiaire à la Pépinière d'Entreprises Melle SOULIGNAC du 02 au 29 Mars 2009. Melle SOULIGNAC est en BTS Service en Espace Rural à l'Institut Rural d'Education et d'Orientation de Bressure (79). Elle aura pour mission d'actualiser le fichier de données entreprise.

L'office du tourisme accueille également un stagiaire M. Yoann DELNOMDEDIEU du 27 avril 2009 au 10 juillet 2009.

M. DELNOMDEDIEU est en 1^{ère} année de formation BTSA Gestion et Protection de la Nature au Lycée d'Enseignement Agricole Jean ERRECART de Saint Palais (64). Il aura pour mission la mise en valeur de boucles de randonnées dans le domaine des nouvelles possessions.

Compte tenu de l'intérêt de ces missions, le conseil décide à l'unanimité :

- D'accorder à ces deux stagiaires une gratification d'un montant de 305 € net par mois et de prendre en charge les frais de déplacement et de missions de Melle SOULIGNAC et M. DELNOMDEDIEU dans les mêmes conditions que les agents de la Communauté de communes

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

**OBJET : Mémoire du canton : réalisation d'un second film documentaire -
AGENDA 21 enjeu n° 3 : RECUEILLIR ET DIFFUSER LA MEMOIRE DU CANTON**

Vu le code général des collectivités territoriales,

La communauté de commune de l'Estuaire souhaite réaliser un second film documentaire sur la mémoire locale et la mise en valeur du patrimoine estuarien : « **Terre de mémoire : film documentaire sur les fêtes et foires d'hier et d'aujourd'hui sur le canton de Saint Ciers sur Gironde** »

Encadrés par des professionnels de l'audio visuel et le service emploi de la CCE, ce film sera réalisé, comme le précédent, par 3 jeunes et 3 adultes bénéficiaires des minima sociaux en démarche d'insertion professionnelle.

Comme convenu lors du conseil communautaire de janvier, ci dessous le budget prévisionnel réactualisé :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Encadrement Technique Film D'Asque et D'ailleurs		Concours publics	
• Conception et coordination technique	960	Etat (70% Emploi aidé)	22 827
• Réalisation	10 960	Région	10 000
• Post production	1 200	Département	10 000
• déplacements	2 016		
• frais généraux	2 461		
Encadrement Technique Recherche Emploi	2 307		
Salariés - 6 personnes X 6 mois			
• Brut	32 610		
• Charges	3 896		
• Transport et Déplacements salariés	993		
Matériaux		Concours FEADER sollicité (55% des dépenses éligibles plafonnées)	10 000
• Prise de vue - Unité de tournage	480	CCE	11 304
• Station Montage	600		
• Bandes et consommables	193		
Coordination, Gestion administrative et logistique			
• Ingénierie (125h)	2 929		
• Coordination (85h)	2 028		
• Gestion administrative	498		
Coût total de l'opération	64131	TOTAL	64131

Au vu de ce budget, et sous réserve de l'avis du CTP concernant le recrutement des CAE,

Le conseil décide à l'unanimité :

- De procéder au recrutement de 6 contrats d'accompagnement dans l'emploi pour une durée hebdomadaire de 24 heures par semaine.
- d'autoriser le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de l'action pour un démarrage le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Service Emploi : pérennisation du service

Vu le code général des collectivités territoriales,

Depuis le 1^{er} décembre Sophie Bondier a été recrutée pour l'animation du service emploi de la communauté de communes.

Elle est chargée d'accueillir toute personne en recherche d'insertion professionnelle et de guider et suivre la formation des agents de la communauté de communes.

Plus de 30 demandeurs d'emplois sont, ou ont été accompagnés depuis cette date.

En complémentarité avec le pôle emploi et la mission locale, l'animatrice, par un accueil personnalisé et adapté à chaque situation, contribue à la levée de nombreux freins facilitant ainsi un retour à l'emploi.

Dans un contexte économique et social de plus en plus difficile, il est important, pour les personnes les plus en difficultés, de maintenir et renforcer ce service.

L'emploi occasionnel de Melle BONDIER se terminant le 30 mai, nous avons l'opportunité de poursuivre cette action par la signature d'un contrat de 35h aidé à hauteur de 70% sur la base du Smic.

Au vu de ces éléments, et sous réserve de l'avis du CTP concernant le recrutement en CAE, le conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à réaliser toutes les opérations nécessaires à la signature d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi au 1^{er} juin 2009 pour une durée hebdomadaire de travail de 35H.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Autorisation du Président de signer une convention avec l'Association RELAIS

Vu le code général des collectivités territoriales,

La Communauté de Communes de l'Estuaire et l'association Relais (association intermédiaire, autorisée sur le territoire de la Haute Gironde à mettre à la disposition des particuliers, des collectivités publiques et des entreprises, des personnes bénéficiant de mesures d'insertion, basée à Saint André de Cubzac) souhaitent collaborer plus étroitement en matière d'insertion.

En effet, jusqu'à maintenant la Communauté de Communes de l'Estuaire versait une subvention de 2000€ à l'association Relais.

A compter de 2009, la Communauté de Communes de l'Estuaire souhaite s'engager sous une forme différente à savoir des heures d'intervention de personnes en insertion.

Le conseil décide à l'unanimité

- de valider ce principe d'intervention entre la CCE et l'association RELAIS
- d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec l'association RELAIS pour l'année 2009

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Adhésion au Réseau Santé Social

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant le partenariat construit entre la CCE et le Réseau Santé Social de la Haute Gironde,
Considérant l'intérêt des actions et des missions menées par le Réseau Santé Social de la Haute Gironde pour les administrés du canton de St Ciers sur Gironde,

Le conseil décide à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion de la CCE au Réseau Santé Social de la Haute Gironde pour l'année 2009
- De nommer Francette DUTEL comme déléguée de la CCE

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Augmentation du coût du ticket TRANSADAPT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant le développement de la demande de service de transport à la demande,

Considérant l'activité 2008;

Dépenses totales HT	Recettes totales HT Ticket 1,50 €	KM total en charge	Dépenses par km	Recettes par km
55 887,00 €	6 339,97 €	33 137 km	1,687 €	0,191 €

Nombre de transport	Dépenses par transport	Recette par transport
2936	19,04 €	2,16 €

Considérant le budget généré par ce service,

Considérant l'avis de la Commission Solidarité lors de la réunion du 05 Février 2009,

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'augmenter le coût du ticket à la charge du bénéficiaire de 1,50 € à 1,70 € à compter du 01 Avril 2009

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Modification de la régie de recettes des Repas A Domicile

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le mode de fonctionnement de la régie des Repas A domicile et afin de simplifier l'encaissement des recettes afférentes, le régisseur souhaite procéder à l'encaissement des recettes par l'émission d'une facture récapitulative et non plus par la vente des tickets,

Le conseil décide à l'unanimité

- De valider ce changement à compter du 01 Avril 2009 et de modifier en ce sens l'arrêté de création de la Régie des Repas A domicile.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Semaine Petite Enfance : modification de la délibération du 26 janvier 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération en date du 26 Janvier 2009,

Dans le cadre de la semaine petite enfance du 16 au 21 Mars 2009 à Marcillac, un spectacle jeune public (enfants de 3 à 11 ans) est proposé aux familles le samedi en clôture de cette manifestation. Le spectacle proposé lors du dernier conseil communautaire n'étant plus disponible au moment de la réservation, le choix s'est porté sur un autre spectacle traitant de la nécessité de grandir et de la recherche de liberté.

C'est un spectacle théâtral articulé sur la structure de conte ayant pour objectif d'émerveiller, d'émerveiller dans un souci d'intelligence et de qualité.

Le coût du spectacle s'élève à 1515€ TTC

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à acheter le spectacle pour un montant de 1515 €
- D'appliquer la tarification déjà arrêtée pour le spectacle précédent soit :
 - 3€ pour le premier enfant
 - 2€ pour le deuxième enfant
 - 1 € pour le troisième et les suivants
 - gratuit pour les adultes
- De faire bénéficier aux familles du canton les plus démunies de places gratuites (enfant du secours populaire et enfants du Class)
- D'ouvrir une régie spécifique pour encaisser les paiements des familles lors du spectacle et de créer un fond de caisse d'un montant de 50€

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Autorisation du Président de signer le CAFST

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant les compétences de la communauté de communes de l'Estuaire
Philippe MIRANDE DAVID conseiller CAF a présenté le CAFST au conseil communautaire du mois de décembre 2008. Rappels des grandes lignes de ce contrat :

Ce qu'il permet :

- déterminer des **enjeux communs** entre la Caf et le territoire
 - Enjeu 1: Prévention des phénomènes d'exclusion sociale liée à l'habitat
 - la contribution à la qualité du cadre et des conditions d'existence dans le domaine du logement et de l'habitat
 - Enjeu 2 Répondre aux besoins des parents, des jeunes des enfants
 - l'accueil des jeunes enfants, des enfants et des jeunes
 - le soutien à la fonction parentale
 - l'accompagnement à la scolarité
 - Enjeu 3: Dynamiser l'économie solidaire et renforcer la cohésion sociale
 - l'animation de la vie locale, à travers le soutien aux centres sociaux et à des associations d'animation de proximité
 - la facilitation de l'accès aux droits.
- proposer des **réponses concertées** portées par la Caf et/ou le territoire,
- associer les **habitants** et tous les **acteurs** du territoire.

Les engagements de la CCE

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

- Continuité des actions de solidarité pour l'accès de tous aux services publics locaux
- Recherche d'adaptation des services aux évolutions de l'environnement économique et social
- Prise en compte personnalisée de la situation des bénéficiaires de services ou demandeurs d'intervention publique
- Cofinancement sur projet.

Les engagements de la CAF

- ingénierie / expertise
- accompagnement social des familles dans le cadre de ses offres de services
- accès aux droits et aux services
- dispositifs contractuels de droit commun prestations de services
- aide directe aux familles ou structures
- aides financières sur projets.

Exemple d'action 2009 prévue dans le cadre du CAFST

Création d'un poste de coordination, à mi temps, de la maison de l'enfant et de la famille(MEF) « Françoise DOLTO ».

Missions : Coordination de la MEF à 1/2 temps incluant l'animation du Lieu d'Accueil Enfants / Parents (LAEP), la supervision des ateliers parents/enfants, soutien technique des demandes d'appel à projet des dossiers REAAP, coordination des différents services et intervenants (permanences d'associations), animation du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) à mi temps (déjà existant).

Coût annuel : 43 600 €

-Cofinancements CAF et MSA dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : sur les structures suivantes : RAM, LAEP et la coordination du CEJ

20 612,41 €

-Cofinancement CAF dans le cadre du Contrat d'Actions sociales territorialisé (CAFST) :

4 000 €

Soit un cofinancement total de : 24 612,41 € ce qui représente 57% du coût annuel du poste.

La CCE a déjà 7 000 €/an à sa charge, de coût de fonctionnement du RAM.

Le reste à la charge de la CCE, après financements, pour le nouveau poste serait donc de 18 748€/an soit : 11 748€ de charges supplémentaires par an.

Considérant la nécessité du poste de coordination de la maison de l'enfant et de la famille

Considérant l'intérêt du contrat CAFST, qui serait le premier en haute Gironde
Le conseil décide à l'unanimité :

-D'autoriser le président à signer le CAFST de la CCE avec la CAF.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Validation du Projet Educatif Local de la CCE jusqu'en 2011 (P. E. L).

Le PEL est la traduction de la politique Educative Enfance Jeunesse de la collectivité. Son objectif est d'homogénéiser les actions de la Communauté des Communes et des divers partenaires éducatifs dans le canton pour les enfants et les jeunes.

Suite aux réunions de la commission enfance / jeunesse et du comité de pilotage du PEL qui se sont déroulées fin 2008, le nouveau Projet Educatif Local se décline en cinq grands axes :

- 1- coordonner la politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et animer la dynamique locale.
- 2- promouvoir la vie associative
- 3- favoriser l'accessibilité du plus grand nombre aux pratiques sportives, de loisirs et culturelles
- 4- accompagner le développement et l'amélioration des structures d'accueil
- 5- impliquer les enfants, les jeunes et leur famille

Considérant l'intérêt du Projet Educatif Local

Le conseil décide à l'unanimité :

-De valider le PEL jusqu'en 2011.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Convention de mise à disposition d'un animateur auprès d'une Association

Vu le code général des collectivités territoriales,

La nouvelle association de natation utilisatrice de créneaux horaires à la piscine de Braud s'appelle « Estuaire Natation ». Cette association est demandeuse de 12h hebdomadaires de mises à disposition d'un agent de la CCE titulaire du BEESAN, pour encadrer les jeunes nageurs.

Considérant l'intérêt de cette mise à disposition,

Vu l'accord de l'agent et l'avis favorable de la Commission Administrative

Paritaire,

Le conseil décide à l'unanimité :

-D'autoriser le président à signer une convention, de mise à disposition d'un agent, avec l'association « Estuaire Natation ».

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMÉR-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Rallye vélo « Pédalons Gabaye » 2009 : tarifs et utilisation de la régie « vacances sportives »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant les éditions précédentes,

Pour sa cinquième édition, le rallye vélo « pédalons Gabaye » se déroulera le 5 juillet 2009. Le circuit empruntera, cette année, les communes d'Eyrans, Etauliers et Anglade. Le départ et l'arrivée auront lieu à Eyrans.

Ainsi toutes les communes du canton auront été visitées par cette manifestation.

Le montant de l'inscription pour la journée serait de 2 € par participant.

Considérant l'intérêt de cette action,

Le conseil décide à l'unanimité :

- -De valider le tarif d'inscription de 2 € par personne
- -D'autoriser l'utilisation de la régie « vacances sportives » pour encaisser les inscriptions.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Modification de régie : Création d'un fond de caisse pour la régie « Vacances sportives »

Considérant les statuts de la Régie « Vacances Sportives »,

Un grand nombre de familles choisit le paiement des activités en espèces. Le régisseur a donc besoin d'espèces pour rendre la monnaie à ces familles.

Le conseil décide à l'unanimité :

- de modifier en ce sens l'arrêté de création de la Régie « Vacances Sportives »
- -de mettre à disposition de la régie « vacances sportives » un fond de caisse de 50 €.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX- -NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Temps fort 2009 Université Populaire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Depuis 5 ans maintenant, existe l'Université populaire créée par la Communauté de communes de l'Estuaire.

Initiative originale en milieu rural, celle-ci a bénéficié à plus de 2000 personnes, pour des enseignements divers :

- Cuisine
- Dégustation de vin
- Anglais
- Club lecture
- Informatique
- Atelier Gabaye
- Cycle de conférences : Moyen Age, Humanisme....

L'Université populaire repose sur des valeurs fortes : le partage des savoirs assuré par des bénévoles, spécialistes de leur domaine (professionnels, universitaires...), et sur la gratuité afin que cet accès soit permis à tous.

Afin de mettre en valeur cette initiative et communiquer plus largement à ce sujet, il est proposé d'organiser des temps forts en 2009 (concert, conférences, temps de partage...).

D'ores et déjà, il est proposé un concert en Octobre 2009 avec Jordi Saval, Le programme de ce concert (viola de gambe seule) est basé sur l'œuvre de Marin Marais.

Le coût s'élève à 5 000 euros ainsi que les frais de transport et d'hébergement.

Le concert se tiendrait à l'église de Saint Ciers (Près de 4 00 places assises). Une billetterie sera établie.

Le conseil décide à l'unanimité :

- de valider le principe de ces temps forts.
- de prendre en charge les frais de concerts et frais afférents pour un montant de 5 000 euros (concert seul).
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

**OBJET : Co-partenariat CCE/commune de Saint Aubin de Blaye : Journée
« découverte du Jazz »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de son concert de printemps, la commune de Saint Aubin de Blaye a sollicité la Communauté de Communes de l'Estuaire pour un partenariat autour d'une action pédagogique culturelle.

Cette action s'est déroulée le 20 mars 2009, il s'agit d'une découverte du jazz avec pour intervenant le groupe Lady Bird Jazz'Tet.

Lady Bird Jazz' Têt

Lady Bird Jazz' Têt est un quartet composé de trois instrumentistes : piano, contrebasse et batterie, complété par une chanteuse. Cette formation talentueuse excelle dans tous les styles et chaque morceau est réinventé avec des arrangements originaux qui ouvrent les portes vers différents univers : les standards de Broadway et les grands thèmes de jazz vibrent de swing, s'enrobent d'un zest de feeling brésilien ou de salsa, se teintent de blues ou se transforment en ballades romantiques.

Sans oublier le vaste répertoire de la chanson française également revisité par le groupe.

Le déroulement de la journée

Le groupe Lady Bird Jazz' Têt a fait 4 interventions d'une heure auprès des élèves de 3^{ème} du collège Jean Monnet se situant sur le canton de Saint Ciers sur Gironde.

Coût de la journée pédagogique

1 200 €

Frais pris en charge par l'office de la culture municipal de Saint Aubin de Blaye

600 €

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Frais pris en charge par la Communauté de Communes de l'Estuaire

600 €

Vu l'intérêt de cette action, répondant aux objectifs du projet culturel de la Communauté de Communes de l'Estuaire en favorisant le développement de l'offre culturelle sur le canton de Saint Ciers sur Gironde ainsi qu'en proposant une action pédagogique en faveur du public scolaire.

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'autoriser le président à signer une convention de Co-partenariat avec la commune de Saint Aubin de Blaye.

- De participer financièrement à la journée pédagogique « découverte du jazz » à hauteur de 600 €.

- o D'autoriser le président à effectuer toute démarche afférente.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX- -NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Agence Locale de l'Energie : adhésion 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de la mise en œuvre de son agenda 21, la Communauté de Communes de l'Estuaire a signé en 2008 avec l'Agence Locale de l'Energie (ALE) une « Convention triennale de partenariat visant le renforcement des orientations de la CCE en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables ».

Afin de poursuivre les actions engagées en 2008 par la CCE dans le domaine de l'énergie, l'ALE propose un avenant à la convention triennale pour l'année 2009, qui comprend trois axes d'intervention :

- aide technique au développement d'une politique globale de maîtrise de l'énergie (poursuite du Conseil en Energie Partagé lancé en 2008 et mise en œuvre des préconisations),
- assistance pour la mise en place d'une politique d'écodéveloppement (dossier éolien, accompagnement du projet de ZAC),
- sensibilisation des agents et formation des élus sur les questions énergétiques.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil décide à l'unanimité

- d'autoriser le Président à signer l'avenant 2009 à la convention triennale de partenariat avec l'ALE,
- de verser une contribution annuelle de 4987.50 € pour l'année 2009 (25 jours d'intervention) en complément de l'adhésion annuelle fixée à 910 € pour l'année 2009.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Habitat Santé Environnement : autorisation du président de signer la convention de partenariat pour l'année 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté de Communes de l'Estuaire met en place depuis 2005 des actions en faveur du développement durable.

Ainsi, en 2008 l'Agenda 21 de la CCE a reçu la reconnaissance nationale « Agenda 21 local » par le MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) pour son engagement en faveur du développement durable.

Afin de poursuivre la démarche Agenda 21, l'association Habitat Santé Environnement propose à la CCE un accompagnement autour de 3 axes :

- la gestion différenciée des espaces verts pour la limitation voire la suppression des produits phytosanitaires (en partenariat avec les communes du canton)
- les ambassadeurs plans santé (sensibilisation des aides à domicile de la CCE, démarche éco-école, information et diagnostic chez des familles volontaires, conférence pour le grand public)
- l'accompagnement des architectes et des urbanistes (projet des Nouvelles Possessions et de la zone d'activités)

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- d'autoriser le Président à signer une convention avec l'association Habitat Santé Environnement pour un accompagnement à la démarche Agenda 21 pour un montant total net de 7950 €.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Candidature à l'«appel à projet du Conseil Général pour le soutien à l'émergence et à l'animation d'Agenda 21 locaux »

Par délibération en date du 28 avril 2005 et suite au 1^{er} appel à projet du Conseil Général de la Gironde, la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) s'est engagée dans une démarche en faveur du développement durable, grâce à la mise en place d'un Agenda 21.

Dans un premier temps, un diagnostic a été réalisé en concertation avec les élus, les agents de la CCE, les habitants, les acteurs locaux et institutionnels. Ce diagnostic partagé a permis d'établir, dans un second temps, un plan d'actions en 9 axes :

- développement responsable : logement, foncier, urbanisme
- développement solidaire : formation et emploi
- développement de l'activité touristique du territoire
- réponse aux besoins des parents, des jeunes et des enfants
- projet de vie pour les personnes âgées et handicapées
- projet culturel cantonal
- bonnes pratiques
- énergies renouvelables : devenir un pôle énergétique
- gestion durable des marais

Aujourd'hui, les projets et réalisations de la CCE s'intègrent dans cette démarche en faveur du développement durable comme par exemple la Maison de l'Enfant et la Famille, le film sur la mémoire du canton ou le diagnostic environnemental des bâtiments intercommunaux. Pour une meilleure efficacité et pour une plus grande cohérence, la CCE propose aussi aux communes membres des échanges d'expériences et des actions communes, notamment sur les questions énergétiques.

En 2008, l'Agenda 21 de la CCE a reçu la reconnaissance nationale « Agenda 21 local » par le MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire) pour son action en faveur du développement durable.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Afin de poursuivre cette démarche, la CCE souhaite répondre au deuxième «appel à projet pour le soutien à l'émergence et à l'animation d'Agenda 21 locaux » du Conseil Général de la Gironde, lui permettant - entre autres - de bénéficier d'une aide financière de 10 000 € par an pour l'ingénierie interne.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- d'approuver la candidature de la CCE à « l'appel à projets pour le soutien à l'émergence et à l'animation d'Agenda 21 locaux » du Conseil Général de la Gironde
- d'approuver l'adhésion à la Charte girondine pour un pacte social, citoyen et durable, préambule à toute convention et contractualisation avec le Conseil Général de la Gironde
- d'autoriser le Président à participer au Conseil Départemental des Agendas 21 locaux (CDA21)
- d'autoriser la chargée de mission Agenda 21 à participer aux ateliers techniques et groupes de travail du CDA21 (2 jours ETP / mois)

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Semaine du développement durable : signature d'une convention avec Cap Sciences

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de la Semaine Nationale du Développement Durable qui a lieu du 1^{er} au 7 avril, la Communauté de Communes de l'Estuaire propose un programme d'animations : exposition, film et conférence.

Pendant cette semaine, la Communauté de Communes de l'Estuaire met notamment en place une exposition sur le réchauffement climatique intitulée « Climat sous influence », qui a été réalisée par Cap Sciences. Cette exposition sera installée du 1^{er} au 9 avril à la salle multifonction de Braud et Saint Louis.

L'exposition devrait accueillir les élèves des écoles du canton et du collège Jean Monnet ainsi que les enfants du centre de loisirs de Braud et Saint Louis. Au total, ce sont plus de 400 enfants qui auront la possibilité de voir cette exposition. De plus, le samedi 4 avril, l'exposition sera ouverte au grand public (de 14h30 à 17h30), avant la tenue à 17h30 d'une conférence scientifique sur le changement climatique.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- d'autoriser le Président à signer une convention avec Cap Sciences pour la mise à disposition de l'exposition « Climat Sous Influence » pour un montant de 2667,68 €.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Soutien des Communautés de communes à la candidature du Pays au nouvel appel à projets du Conseil Général de la Gironde pour l'émergence et l'animation d'Agendas 21 locaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Depuis 2003, le Pays de la Haute Gironde dispose d'une stratégie de développement à 10 ans matérialisée par la charte du Pays. Ce document a été élaboré selon les principes fondamentaux du développement durable : participation des acteurs, transversalité des approches, pilotage de la démarche,... Ce travail a duré plus de trois ans et a largement mobilisé les acteurs politiques, socio-économiques et associatifs de la Haute Gironde, comme en attestent les Assises en 2002 avec près de 500 participants.

Par délibération du 19 mai 2005, le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde s'est engagé dans l'élaboration d'un Agenda 21 local et a été retenu dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Conseil Général de la Gironde.

Le lancement d'un Agenda 21 traduit l'engagement du Pays, de son projet stratégique à son action de terrain, en faveur du développement durable. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la charte de Pays ; elle en constitue le prolongement direct et la renforce, tant au niveau de son contenu que de sa méthodologie.

La première phase a consisté entre 2005 et 2006 à sensibiliser les élus, les acteurs socio-économiques et associatifs, la population dans son ensemble, aux enjeux du Développement Durable par :

- Des actions de communication et d'information : la soirée de lancement de l'Agenda 21 du Pays en mars 2006, l'édition de la Lettre n°1 de Pays en septembre 2006, la diffusion dans les lieux publics (MSP,...) des fascicules de l'ADEME sur les bonnes pratiques au quotidien, le site Internet du Pays, la lettre d'informations mensuelle adressée aux partenaires,...

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

- Des actions « pilotes » : l'opération Stop-Pub, l'appel à projet en direction des associations et des établissements scolaires, les ateliers sur les économies d'énergies en direction des publics en difficultés, l'organisation par le Conseil de Développement d'une journée du Développement Durable,...

Ensuite, dans la perspective de la renégociation des contrats avec le Conseil Régional d'Aquitaine (Contrat de Pays) et le Conseil Général de la Gironde (Contrat Départemental de Développement Durable et ses Contrats Opérationnels annuels), un travail d'évaluation et de réorientation du projet de territoire a été engagé courant 2007 :

- Une évaluation du Contrat de Pays et du projet de territoire a été menée par les élus et techniciens du Pays. Cette évaluation a été partagée avec le Conseil de Développement en décembre 2008 et reprise dans le dossier de candidature à un nouveau Contrat de Pays, validé en Conseil syndical le 19 février dernier.

- La concertation des acteurs et de la population autour de la stratégie a également été réactivée dans le cadre :

- de la candidature Leader porté par le SMIDDEST, en partenariat avec notre Pays, sur le thème « Amplifier et structurer le développement durable de l'Estuaire de la Gironde », avec l'organisation d'un forum public en octobre 2007 sur les enjeux agricoles, environnementaux et touristique de notre territoire (80 participants).

- du renouvellement du Conseil de Développement (une soixantaine de membres) en octobre 2008 qui a apporté une contribution sur sa vision collective des enjeux à 5 ans pour la Haute Gironde.

Aujourd'hui, le Pays rentre dans la phase opérationnelle de son Agenda 21.

Les projets inscrits à la « feuille de route évolutive » à 5 ans validée par les élus du Pays en octobre 2008, s'intègrent dans cette démarche en faveur du développement durable comme par exemple le Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays (en articulation avec le SCOT du Cubzaguais en cours de réalisation), le Plan Climat Energie Territorial, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et son volet thermique, le Schéma de Services à la population, ...

Les projets de la Communauté de communes de l'Estuaire, comme la politique énergétique mise en place en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie ou les actions d'éducation au développement durable, s'intègrent totalement dans cette démarche collective à l'échelle de la Haute Gironde.

Pour rappel, quatre Communautés de communes (Bourg en Gironde, Blaye, Cubzaguais et Estuaire) de la Haute Gironde sont engagées en Agenda 21, ce qui traduit l'engagement collectif de la Haute Gironde dans un développement durable, responsable et solidaire de son territoire. L'ensemble de ses démarches s'articulent entre elles :

- Le Bureau du Syndicat Mixte composé d'élus de chaque Communauté de communes pilote l'Agenda 21 du Pays.

- Un groupe technique constitué des référents Agendas 21 de chaque Communauté de communes travaille à une meilleure coordination des Agendas 21 (programme commun d'animations 2009 portées par les Communautés de communes et les établissements scolaires lors de la Semaine Nationale du développement Durable,...), un meilleur partage des expériences et des informations, ainsi que la mise en place d'actions communes (Plan Climat Energie Territorial, Espace Info Energie,...).

Afin de poursuivre cette démarche, le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde va répondre au deuxième « appel à projet pour le soutien à l'émergence et à

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

l'animation d'Agenda 21 locaux » du Conseil Général de la Gironde, lui permettant - entre autres - de bénéficier d'une aide financière de 10 000 € à l'ingénierie pour l'animation du programme d'actions de son Agenda 21.

Compte-tenu de ces éléments et afin de compléter le dossier de candidature pour l'appel à projet du Conseil Général de la Gironde, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- d'adhérer et de soutenir l'Agenda 21 du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde,
- de continuer à participer aux travaux et actions engagées par le Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde en matière de développement durable.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Fête de l'Asperge : Repas du 25 Avril

Vu le code général des collectivités territoriales,

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la Fête de l'Asperge du Blayais et de la venue exceptionnelle de Jean-Pierre Coffe en tant que parrain, la Communauté de Communes souhaite organiser un moment d'échange privilégié entre le parrain et les partenaires Premières des Premières Côtes de Blaye et Asperge du Blayais.

Un dîner aura lieu le 25 avril dès 20h30 sous le chapiteau du village du goût.

La Communauté de Communes de l'Estuaire compose un menu à base de produits vendus sur la manifestation à hauteur de 35€ par participant, la part de Jean-Pierre Coffe étant prise en charge par les partenaires participants. Pour faciliter la mise en œuvre de cette opération, la CCE achète l'ensemble des repas et les refacturera aux dits partenaires.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le format du repas du 25 avril au soir
- de valider le tarif maximum du repas fixé à 35 Euros auxquels s'ajouteront la prise en charge des repas offerts à J-P Coffe (ticket total prévisionnel de 41 Euros)
- d'autoriser le Président à recouvrer les sommes dues du fait de cette opération par l'émission de titres de recettes aux partenaires.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRACLE-VALLEAU-VERT

Objet : Fête de l'Asperge : adoption des tarifs 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant la vente des « produits » liés à la manifestation sur la Régie de la Fête de l'Asperge,

Le Pass'Dégustation, 4 formules sont proposées :

- une à **2 €** pour déguster fonds de verres de vin et bouchées de plats à base d'asperge
Vous repartirez avec un verre gravé "Blaye, Citadelle des Bordeaux".
- une à **6,50 €** pour déjeuner dimanche avec une part d'omelette géante aux asperges et un verre de vin au choix.
Vous repartirez avec un verre gravé "Blaye, Citadelle des Bordeaux".
- une à **4 €** pour une part d'omelette géante aux asperges
- une à **2 €** pour une part de Tarte Vigneronne Géante

Les ateliers du goût

Deux ateliers (d'une heure chacun) auront lieu le : samedi 25 avril à 13h et le second, le dimanche à 11h. Chaque atelier prend en compte :

1. La présentation de l'atelier.
2. L'intervention d'un producteur d'asperges du Blayais.
3. La démonstration du chef sur les bouchées réalisées.
4. L'intervention de la Cave des Hauts de Gironde.
5. L'explication des accords mets / vin.

Les deux chefs qui animeront les ateliers sont :

Franck Descas, Restaurant Au Sarment (50 rue de la Lande - 33240 Saint-Gervais), assurera l'atelier du samedi et présentera :

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

- Gelée d'asperge au boudin de canard
- Emulsion d'asperge et huile d'olive aux copeaux de parmesan
- Cromesquis d'asperge et magret fumé

William Pencolé, Comptoir d'Ornano (227 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux) et Frédéric Vigouroux, Le Bouchon Bordelais (2 rue Courbin - 33000 Bordeaux) assureront l'atelier de dimanche et présenteront :

- Mousse d'asperge blanches, orange et noix
- L'asperge en "Royale", chips
- Croustillant d'asperge, ravigote à l'oseille et tête de veau

Tarifs proposés : 3 € par personne / atelier

Vente de Tee-Shirts

Des tee-shirts à l'effigie de la Fête de l'Asperge 2008 ou 2009 seront proposés au prix de 7 €.

Livre de recettes

Le livre de recettes Saveurs de l'Estuaire sera proposé au prix de 4 euros.

Pack Tee-Shirt + Livre de recettes

La vente du livre de recettes Saveurs de l'Estuaire accompagné d'un tee-shirt à l'effigie de la Fête de l'Asperge 2008 ou 2009 seront proposés au tarif de 9 Euros.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- d'adopter l'ensemble des tarifs présentés ci-dessus pour l'édition 2009 de la Fête de l'Asperge du Blayais.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Acte notarié pour l'achat de la parcelle d'implantation du ponton

Vu le code général des collectivités territoriales,

La construction du ponton pour bateaux à passagers des Callonges a débuté en atelier. Le début des travaux sur site est prévu au 10 avril prochain, avec la pose des enrochements pour consolider la rive sud du port des callonges.

Afin d'équilibrer la circulation des piétons sur chaque rive du port, mais aussi afin de faciliter l'accès des passagers au site des nouvelles possessions, l'ouvrage a été positionné sur la rive sud du port, dans le prolongement du phare actuel.

Avant le début des travaux, et après consultation de la Commune de Braud et Saint Louis, propriétaire du foncier, le conseil décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à solliciter un géomètre expert afin de procéder à la délimitation et au bornage de l'emprise future du ponton sur la parcelle concernée
- d'autoriser le Président à acquérir ladite parcelle pour l'euro symbolique
- d'autoriser le président à signer les actes notariés afférents sachant que la CCE s'acquitterait de l'ensemble des frais notariés pour les deux collectivités.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. ROSSIGNOL, doyen de l'Assemblée, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Compte Administratif Budget Annexe Aide A Domicile

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de compte administratif présenté aux conseillers,

Le conseil décide à l'unanimité , M. PLISSON ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le compte administratif 2008 du budget « Aide A

Domicile »

AIDES A DOMICILE		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L EXERCICE	Section de Fonctionnement	1 002 274.38	1 046 206.78
	Section d'Investissement	-	-
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en Section de Fonctionnement	43 932.40	-
	Report en Section d'Investissement	-	-
TOTAL (réalisations+reports)		1 046 206.78	1 046 206.78
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2009	Section de Fonctionnement	-	-
	Section d'Investissement	-	-
	Total à reporter en 2008	-	-

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	1 046 206.78	1 046 206.78
	Section d'Investissement	-	-
	TOTAL CUMULE	1 046 206.78	1 046 206.78

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. ROSSIGNOL, doyen de l'Assemblée, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Compte Administratif Budget Annexe Office de Tourisme

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de compte administratif présenté aux conseillers,

Le conseil décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le compte administratif 2008 du budget « Office de Tourisme »

OFFICE DE TOURISME		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	233 345.32	233 345.52
	Section d'Investissement	7 136.46	42 847.74
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en Section de Fonctionnement	0.20	-
	Report en Section d'Investissement	-	5 436.75
	TOTAL (réalisations+reports)	240 481.98	281 630.01
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2009	Section de Fonctionnement	-	-
	Section d'Investissement	1 449.00	-
	Total à reporter en 2008	1 449.00	-

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	233 345.52	233 345.52
	Section d'Investissement	8 585.46	48 284.49
	TOTAL CUMULE	241 930.98	281 630.01

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. ROSSIGNOL, doyen de l'Assemblée, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Compte Administratif Budget Annexe Centre de Formation

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de compte administratif présenté aux conseillers,

Le conseil décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le compte administratif 2008 du budget « Centre de

Formation »

CENTRE DE FORMATION		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	492 839.41	573 055.36
	Section d'Investissement	83 462.05	41 497.88
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en Section de Fonctionnement	-	7 168.09
	Report en Section d'Investissement	-	75 088.13
TOTAL (réalisations+reports)		576 301.46	696 809.46
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2009	Section de Fonctionnement	-	-
	Section d'Investissement	120 508.00	-
	Total à reporter en 2008	120 508.00	-

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	492 839.41	580 223.45
	Section d'Investissement	203 970.05	116 586.01
	TOTAL CUMULE	696 809.46	696 809.46

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. ROSSIGNOL, doyen de l'Assemblée, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Compte Administratif Budget Annexe Pépinière d'Entreprises

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de compte administratif présenté aux conseillers,

Le conseil décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le compte administratif 2008 du budget « Pépinière d'Entreprises »

PEPINIERE D ENTREPRISES		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L EXERCICE	Section de Fonctionnement	141 374.77	179 788.70
	Section d'Investissement	23 065.78	5 053.16
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en Section de Fonctionnement	-	-
	Report en Section d'Investissement	20 401.31	-
TOTAL (réalisations+reports)		184 841.86	184 841.86
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2009	Section de Fonctionnement	-	-
	Section d'Investissement	-	-
	Total à reporter en 2008	-	-

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	141 374.77	179 788.70
	Section d'Investissement	43 467.09	5 053.16
	TOTAL CUMULE	184 841.86	184 841.86

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. ROSSIGNOL, doyen de l'Assemblée, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Compte Administratif Budget Annexe Fourrière Intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de compte administratif présenté aux conseillers,

Le conseil décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le compte administratif 2008 du budget « Fourrière Intercommunale »

FOURRIERE INTERCOMMUNALE		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	2 249.22	22 365.40
	Section d'Investissement	14 346.10	1 231.37
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en Section de Fonctionnement	-	-
	Report en Section d'Investissement	7 001.45	-
TOTAL (réalisations+reports)		23 596.77	23 596.77
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2009	Section de Fonctionnement	-	-
	Section d'Investissement	-	-
	Total à reporter en 2008	-	-

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	2 249.22	22 365.40
	Section d'Investissement	21 347.55	1 231.37
	TOTAL CUMULE	23 596.77	23 596.77

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. ROSSIGNOL, doyen de l'Assemblée, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Compte Administratif Budget Annexe « Zone d'Activité Saint Ciers »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de compte administratif présentés aux conseillers,

L Le conseil décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le compte administratif 2008 du budget « Zone d'Activités Saint Ciers »

ZONE D ACTIVITES ST CIERS		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L EXERCICE	Section de Fonctionnement	3 413.74	-
	Section d'Investissement	6 464.40	3 041.32
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en Section de Fonctionnement	-	2 731.93
	Report en Section d'Investissement	-	1 555.98
TOTAL (réalisations+reports)		9 878.14	7 329.23
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2009	Section de Fonctionnement	-	-
	Section d'Investissement	-	-
	Total à reporter en 2008	-	-

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	3 413.74	2 731.93
	Section d'Investissement	6 464.40	4 597.30
	TOTAL CUMULE	9 878.14	7 329.23

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. ROSSIGNOL, doyen de l'Assemblée, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY MASSIAS- PLISSON AM- VIALA- MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX- NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON-RIGAL-ROSSIGNOL -ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT
Pouvoir :

OBJET : Compte Administratif Budget Annexe « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de compte administratif présenté aux conseillers,

Le conseil décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le compte administratif 2008 du budget « Assainissement

Non Collectif»

ASSAINISSEMENT NC		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D EXECUTION
REALISATIONS DE L EXERCICE	Section de Fonctionnement	25 367.91	17 324.06	- 8 043.85
	Section d'Investissement	-	-	0

REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en Section de Fonctionnement	-	887.74	
	Report en Section d'Investissement	-	858.07	
TOTAL (réalisations+reports)		25 367.91	19 069.87	- 6 298.04

RESTE A REALISER A REPORTER EN 2009	Section de Fonctionnement	-	-
	Section d'Investissement	-	-
	Total à reporter en 2008	-	-

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	25 367.91	18 211.80	- 7 156.11
	Section d'Investissement	-	858.07	858.07
	TOTAL CUMULE	25 367.91	19 069.87	- 6 298.04

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. ROSSIGNOL, doyen de l'Assemblée, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Compte Administratif Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de compte administratif présenté aux conseillers,

Le conseil décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le compte administratif 2008 du budget principal :

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	8 473 604.88	9 021 936.29
	Section d'Investissement	884 993.55	1 230 128.09
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en Section de Fonctionnement	-	1 827 610.19
	Report en Section d'Investissement	533 405.31	-
	TOTAL (réalisations+reports)	9 892 003.74	12 079 674.57
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2009	Section de Fonctionnement	-	-
	Section d'Investissement	124 730.00	233 399.00
	Total à reporter en 2008	124 730.00	233 399.00
RESULTAT	Section de	8 473 604.88	10 849 546.48

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

CUMULE	Fonctionnement		
	Section d'Investissement	1 543 128.86	1 463 527.09
	TOTAL CUMULE	10 016 733.74	12 313 073.57

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	27
Votes : Pour	27
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. ROSSIGNOL, doyen de l'Assemblée, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

OBJET : Compte Administratif Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les projets de compte administratif présentés aux conseillers,

Le conseil décide à l'unanimité, M. PLISSON ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le compte administratif 2008 du budget principal :

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	8 473 604.88	9 021 936.29
	Section d'Investissement	884 993.55	1 230 128.09
REPORTS DE L'EXERCICE 2007	Report en Section de Fonctionnement	-	1 827 610.19
	Report en Section d'Investissement	533 405.31	-
	TOTAL (réalisations+reports)	9 892 003.74	12 079 674.57
RESTE A REALISER A REPORTER EN 2009	Section de Fonctionnement	-	-
	Section d'Investissement	124 730.00	233 399.00
	Total à reporter en 2008	124 730.00	233 399.00
RESULTAT	Section de	8 473 604.88	10 849 546.48

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

CUMULE	Fonctionnement		
	Section d'Investissement	1 543 128.86	1 463 527.09
	TOTAL CUMULE	10 016 733.74	12 313 073.57

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Adoption du compte de gestion 2008

Vu le code général des collectivités territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2008, tant sur le budget principal que sur les budgets annexes,

Le conseil décide à l'unanimité :

- De déclarer que les comptes de gestion dressés par M. le comptable assignataire pour l'exercice 2008, visés et certifiés conformes par M. le Président de la Communauté des Communes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part
- D'approuver de ce fait, ces comptes de gestion

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-P-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Subventions aux associations

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de la commission « attribution des subventions aux associations » ,

Le conseil décide :

- o de voter les subventions aux associations telles que décrites dans le tableau

joint :

Associations	Manifestations	Date de la manifestation	Coût	Subventions 2009 demandées	Subvention proposée
Petit cabaret Marcillacais	festival amateur danse et théâtre	23 et 24 mai 2009	9 800.00 €	2 000.00 €	1 000 €
Collège Jean Monnet	Voyage scolaire	du 7 au 10 avril 2009	10 455.50 €	920.00 €	920 €
La parole est donnée	Représentation théâtrale	7 juillet 2009	5 800.00 €	1 500.00 €	900 €
Marathon de Blaye	Marathon	9 mai 2009	50 096.00 €	1 000.00 €	750 €
La goraille	Fête de la goraille	5 avril 2009	10 150.00 €	750.00 €	750 €
La 5eme saison	concert Johnny Clegg	30 octobre 2009	59 200.00 €	3 500.00 €	2 500 €
Préface	rencontres en milieu scolaire			1 000.00 €	500 €
amicale sapeurs pompiers	soutien aux orphelins	20 et 21 juin 2009	8 500.00 €	1 097.00 €	500 €

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Marcillac vélo sport	19 Emme tour du canton		61 780.00 €	11 000.00 €	10 000 €
ensemble orchestral Marcillac	carmina burana	8 février et 12 juin 09	7 000.00 €	4 500.00 €	2 500 €
fête de l'estuaire et du marais	foire	31 mai et 1er juin	71 094.00 €	1 000.00 €	1 000 €
Cheval loisirs Saint Palais	sauts d'obstacles/promenades	2 aout 2009	4 600.00 €	400.00 €	400 €
Team Kronos	course jet ski	du 17 au 19 juillet 2009	9 000.00 €	1 500.00 €	750 €
FC estuaire	match pré saison	1 juillet 2009	3 500.00 €	3 000.00 €	1 500.00 €
FC estuaire	aide à l'emploi sportif	annuel	4 126.08 €	3 000.00 €	3 000.00 €
club de basket de Saint Ciers	aide à l'emploi salarié	annuel	14 324.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Jumping Blaye	jumping international	11, 12,13 juillet	207 350.00 €	500.00 €	500.00 €
Les fils de Roland Blaye basket	création tournoi pro		6 906.00 €	500.00 €	500.00 €
Judo club St Ciers	stage été		5 030.00 €	800.00 €	800.00 €
Judo club St Ciers	emploi sportif		10 955.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
club omnisport Anglade	course pédestre	13-avr-09	2 500.00 €	800.00 €	800.00 €
fêtes des vendanges Marcillac				200.00 €	200.00 €
ussc section badminton	emploi sportif			1 546.00 €	1 546.00 €
Braud athlétic club	emploi sportif			2 460.00 €	2 460.00 €
stade blayais rugby hte gironde	emploi sportif			2 185.00 €	2 185.00 €
Les parents terribles	Cinéma en plein en air	juin		1 000.00 €	500.00 €
Estuaire natation	emploi sportif			4 050.00 €	4 050.00 €
		TOTAL	562 166.58 €	54 208.00 €	44 511.00 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	14
Contre :	11
Abstention :	3

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN- BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Dotation de Solidarité Communautaire 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire,

Le conseil décide:

➤ de retenir la répartition suivante pour le reversement de la dotation de solidarité communautaire en 2009 :

Communes	% FDAEC	DSC 2009
ANGLADE	9.39%	98 639.91 €
BRAUD ET SAINT LOUIS	7.38%	77 525.30 €
ETAULIERS	8.92%	93 702.66 €
EYRANS	6.42%	67 440.71 €
MARCILLAC	11.26%	118 283.85 €
PLEINE SELVE	6.79%	71 327.47 €
REIGNAC	12.40%	130 259.31 €
SAINT AUBIN	7.93%	83 302.93 €
SAINT CAPRAIS	7.22%	75 844.53 €
SAINT CIERS	13.53%	142 129.71 €
SAINT PALAIS	8.76%	92 021.90 €
TOTAL	100.00%	1 050 478.27 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	26
Contre	2
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN--CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX- -NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Pouvoir : M. BOURNAZEAU à M. OVIDE

Objet : Taxe Professionnelle : taux 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le passage en Taxe Professionnelle Unique et la période de lissage du taux de TP,

Considérant l'article 103 de la loi de Finances pour 2005 qui a autorisé les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à taxe professionnelle unique dont le taux de TP est inférieur à 75% de la moyenne de leur catégorie (moyenne constatée l'année précédente au niveau national) à augmenter leur taux de TP.

Considérant le vote en 2008 d'un taux de TP de 9.38 %,

Considérant les possibilités d'augmentation de la Taxe Professionnelle Unique jusqu'à un taux plafond de 9.90% en utilisant la réserve de taux,

Le conseil décide, les 2 délégués de Saint Palais votant contre:

- de voter un taux de taxe professionnelle de 9.90% en utilisant la réserve de taux

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	26
Contre :	1
Abstention :	1

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN--CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX- -NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Pouvoir : M. BOURNAZEAU à M. OVIDE

Objet : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : taux 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la loi de finances pour 2004 imposant aux EPCI mettant en place la TEOM, de voter un taux de TEOM et non plus un produit attendu,

Considérant les inscriptions budgétaires et notamment l'appel à cotisation du SMICVAL de 1 487 498 €

Considérant l'estimation des bases prévisionnelles de TEOM 2009 de 6 324 397 €

Le conseil décide :

- de voter un taux de TEOM de 23.52 %

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN--CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX- -NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Pouvoir : M. BOURNAZEAU à M. OVIDE

Objet : CFM : Pertes sur créances irrécouvrables

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les états de créances irrécouvrables transmises par le trésorier,

Le conseil décide à l'unanimité:

➤ l'admission en non valeur sur le budget « Centre de Formation»des créances irrécouvrables pour un montant global de 292.01 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX- -NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Pouvoir : M. BOURNAZEAU à M. OVIDE

Objet : Budgets Primitifs: adoption des Budgets Annexes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets des budgets présentés aux conseillers, et dont les crédits étaient détaillés par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement,

Le conseil décide à l'unanimité

• **Article 1** : d'adopter le budget annexe « Aides A Domicile »
s'équilibrant comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 115 276.00 €
Dépenses et recettes d'investissement0.00 €

• **Article 2**: d'adopter le budget annexe « Centre de Formation »
s'équilibrant comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	710 364.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 011 917.00 €

• **Article 3**: d'adopter le budget annexe « Fourrière Intercommunale »
s'équilibrant comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	9 165.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	27 701.18 €

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

• **Article 4:** d'adopter le budget annexe « Office de Tourisme »
s'équilibrant comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement820 770.97. €
Dépenses et recettes d'investissement361 449.00 €

• **Article 5:** d'adopter le budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
s'équilibrant comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement184 129.00 €
Dépenses et recettes d'investissement 60 233.93 €

• **Article 6:** d'adopter le budget annexe « Zone d'Activités Saint Ciers »
s'équilibrant comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement5 869.91 €
Dépenses et recettes d'investissement8 694.10 €

• **Article 7:** d'adopter le budget annexe « Assainissement Non Collectif »
s'équilibrant comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation34 446.11 €
Dépenses et recettes d'investissement858.07 €

• **Article 8:** d'adopter le budget annexe « Aquaculture » s'équilibrant
comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement0.00 €
Dépenses et recettes d'investissement23 626.78€

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE**

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	27
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX- -NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Pouvoir : M. BOURNAZEAU à M. OVIDE

Objet : Budget Primitif: adoption du Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet du budget présenté aux conseillers, et dont les crédits étaient détaillés par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement,

Le conseil décide à l'unanimité

- **Article 1** : d'adopter le budget principal » s'équilibrant comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement 11 977 726.83 €

Dépenses et recettes d'investissement3 100 752.77 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE
--

Nbre de Membres en exercice :	29
Nbre de membres présents :	28
Nbre de suffrages exprimés :	28
Votes : Pour	28
Contre :	
Abstention :	

L'an deux mille neuf, le 30 Mars

Mmes, MM les membres du Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, dûment convoqués, se sont réunis, sous la présidence de M. Philippe PLISSON, à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 24/03/2009

Présents : Mmes AVARGUES- BELLAN HEYRAUD- BOISSON- DUTEL- GERMY- MASSIAS- PLISSON AM-VIALA-MM BAILAN-BOURNAZEAU-CARITAN-GANDEMER-GANDRE-GRENIER-HERIT-JEANNEAU-LABRIEUX-NOEL-OVIDE-PERIER-PLISSON RAFFENAUD-RIGAL-ROSSIGNOL-ROUHAUD-TERRANCLE-VALLEAU-VERT

Objet : Diagnostic 2009 : autorisation du Président de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des cofinanceurs Conseil Général 33/ Agence de l'Eau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Chaque année, la commission "Assainissement" de la Communauté de Communes de l'Estuaire définit un programme annuel d'intervention.

Les diagnostics sont ainsi réalisés commune par commune, dans les zones d'assainissement non collectif arrêtées par les schémas directeurs d'assainissement.

En 2004, le quasi totalité des installations de la commune de SAINT PALAIS a été contrôlé.

En 2005, le diagnostic de la commune de SAINT PALAIS a été achevé, les habitations des communes de BRAUD ET SAINT LOUIS, EYRANS et SAINT CAPRAIS (en partie seulement pour cette dernière commune) ont été diagnostiquées.

En 2006, le diagnostic de la commune d'ETAULIERS a été réalisé entièrement et celui de SAINT CAPRAIS a été poursuivi.

En 2007, le diagnostic de SAINT CAPRAIS est terminé ainsi que PLEINE SELVE, pour clôturer le COP 2006. La commune d'Anglade était programmée pour le COP 2007 mais sera finalement repoussée à l'année suivante.

En 2008, la commune d'ANGLADE (50 installations) programmée dans le COP 2007 est réalisée. A cette programmation, s'ajoute 5 diagnostics ponctuels en zonage ANC sur d'autres communes suite à des demandes de particuliers ou des Mairies.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

En 2009, la commune de SAINT AUBIN est programmée (62 installations) à laquelle s'ajoutent quelques interventions ponctuelles en zonage non collectif (8 installations en prévision).

Coût : 7718,90 € (70 installations programmées avec un coût réel du diagnostic évalué à 110,27 euros par installation, voir devis ci joint).

Recette : La subvention de l'Agence de l'Eau est fixée à 23 euros par installation et celle du Conseil Général à 32 euros. La redevance par installation est fixée à 52,75 Euros

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider :

- Le Plan de financement prévisionnel :

Coût	Agence de l'Eau	Conseil Général	Redevance	Autofinancement
7718,90 €	1610 €	2 240 €	3 692.50	176,40 €

- D'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à ces demandes de subventions

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 30 Mars 2009

Le Président, Philippe PLISSON

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.